



FORMULAIRE AP110F

SERMENT ORAL OU DÉCLARATION DE L'INTERPRÈTE

Municipal Elections Act, 1996 c. 32, Schedule s.52 (1), par. 4

SERMENT ORAL OU DÉCLARATION DE L'INTERPRÈTE

Je, _____ faisant fonction d'interprète pour _____,
(Nom de l'interprète) (Nom de l'électeur)
électeur ayant le droit de voter dans le Canton d'Alfred-Plantagenet, jure ou déclare solennellement:

Que je traduirai fidèlement les serments nécessaires et toute question qui devra légalement être posée à l'électeur ainsi que les réponses par lui données dans ce bureau de vote.